

UNSS Handball

au collège Notre Dame de la Vilette

Durant les mercredis après-midi, votre enfant peut pratiquer le handball au collège.

Pour ce faire, il doit s'inscrire à l'association sportive du collège.

La cotisation annuelle est de **30 euros (tee-shirt Hummel de l'Association compris)** (le règlement peut être en espèce ou par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC du collège Notre Dame de la Vilette, mettre le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos).

Pour des raisons de compétitions avec d'autres catégories, votre enfant ne sera pas convoqué tous les mercredis de l'année.

Il sera prévenu régulièrement de sa présence ou non, pour le mercredi suivant, en observant le planning en ligne sur le site internet du collège, ou en consultant l'affichage à l'entrée du gymnase.

Autorisation Parentale

Je soussigné (e) _____

père, mère, tuteur, représentant légal. ⁽¹⁾,

Autorise ⁽²⁾ _____ appartenant

à la classe de _____ à participer aux activités

de l'Association Sportive du Collège Privé Notre-Dame de La Vilette – 73490 LA RAVOIRE .

J'autorise aussi le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité ⁽³⁾.

Fait à _____, le _____

Signature

(1) rayer la mention inutile

(2) indiquer : Nom et Prénom du licencié

(3) rayer en cas de refus d'autorisation

Début et Fin de l'activité

Rayer le paragraphe inutile ci-dessous.

J'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour, quand il s'agira de déplacements à l'extérieur (barby, La Ravoire, St Alban). Je déclare avoir connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du collège et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours des dits trajets.

Je n'autorise pas mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour, quand il s'agira de déplacements à l'extérieur.

Signature